

OBSTACLE 2017 AVANT- PROGRAMME

Lieu: **Wex de Marche-en-Famenne**

Date: **Samedi 15 avril 2017**

Organisateur: **S.L.S. EVENTS**

Fraselle Jacques : 0497/92 08 36

Piste: Géo-Textile avec sable de Mettet: 55 x 42 m / Paddock: Géo-textile avec sable de Mettet: 20 x 40 m

Chef de Piste: FOURNEAU Jody

Vétérinaire: WALHIN Louis Jo

Président de Jury: HELMY Gilles

Maréchal ferrant: ANDRE Philippe

Jury: JACQUEMIN Michael, DUBUISSON Cécile, HOUADEC Séverine, WIDY Jean-Marie, Goémé Joelle

Secrétaire Terrain : LENAERS Marie-France - FRASELLE Monique

CONCOURS N°10101

Clôture des inscriptions: JEUDI MINUIT (6 avril 2017)

PAS D' INSCRIPTIONS SUR PLACE(*)

ATTENTION : Journée limitée à 300 parcours !!!

Interruption de 60 minutes en milieu de journée

Présence d'un parking Camion (2 voitures maximum en accompagnement par camion)

Bracelets d'entrée (palais 3) à enlever à la confirmation de l'inscription (1 par cavalier+2 par cheval)

ATTENTION: Obligation de se munir du carnet de chaque cheval, celui-ci doit être en ordre de vaccination et d'identification (puce) contrôle possible

Réservation de boxes sur www.wallonie-questre-event.be avant le 13 mars

DEBUT DES EPREUVES : suivant nombre d'inscriptions

Epreuve 1: 70 CM **CHEV** Barème A sans chrono ART : 238.1.1 (J02)

Epreuve 2: 70 CM **PON** Barème A sans chrono ART : 238.1.1 (J02)

Epreuve 3: 80 CM **PON** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART : 274.5.2 (J02 à J03)

Epreuve 4: 80 CM **CHEV** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART : 274.5.2 (J02 à J06)

Epreuve 5: 90 CM **CHEV** Epreuve spéciale au temps différé ART 274.5.6 (J03 à J06)

Epreuve 6: 90 CM **PON** Epreuve spéciale au temps différé ART 274.5.6 (J03 à J08)

Epreuve 7: 100 CM **PON** Epreuve spéciale au temps différé ART 274.5.6 (J03 à J13)

Epreuve 8: 100 CM **CHEV** Epreuve spéciale au temps différé ART 274.5.6 (J03 à J08)(J15 ok)

Epreuve 9: 110 CM Epreuve spéciale au temps différé ART 274.5.6 (J03 à J15)

Inscriptions par Equibel UNIQUEMENT

Pour que les épreuves Poneys aient lieu, il doit y avoir minimum 3 concurrents dans l'épreuve.

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.

(*) Inscription sur place autorisées pour les détenteurs de Wild Card (vainqueurs de challenges 2016)

à concurrence d'un seul parcours par Wild Card présentée.

OBSTACLE 2017 AVANT- PROGRAMME

Lieu: Wex de Marche-en-Famenne

Date: Dimanche 16 avril 2017

Organisateur: S.L.S. EVENTS

Fraselle Jacques : 0497/92 08 36

Piste: Géo-Textile avec sable de Mettet: 55 x 42 m / Paddock: Géo-textile avec sable de Mettet: 20 x 40 m

Chef de Piste: FOURNEAU Jody

Vétérinaire: WALHIN Louis Jo

Président de Jury: HELMY Gilles

Maréchal ferrant: ANDRE Philippe

Jury: JACQUEMIN Michael, DUBUISSON Cécile, HOUADEC Séverine, WIDY Jean-Marie, Goémé Joelle

Secrétaire Terrain : LENAERS Marie-France - FRASELLE Monique

CONCOURS N°10101

Clôture des inscriptions: JEUDI MINUIT (6 avril 2017)

PAS D' INSCRIPTIONS SUR PLACE(*)

ATTENTION : Journée limitée à 250 parcours !!!

Interruption de 60 minutes en milieu de journée

Présence d'un parking Camion et Van(2 voitures maximum en accompagnement par camion)

Bracelets d'entrée (palais 3) à enlever à la confirmation de l'inscription (1 par cavalier+2 par cheval)

ATTENTION: Obligation de se munir du carnet de chaque cheval, celui-ci doit être en ordre de vaccination et d'identification (puce) contrôle possible

Réservation de boxes sur www.wallonie-equestre-event.be avant le 13 mars

DEBUT DES EPREUVES : suivant nombre d'inscriptions

Epreuve 10: 80 CM **CHEV** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART: 274.5.2 (J02 à J06)

Epreuve 11: 80 CM **PON** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART: 274.5.2 (J02 à J03)

Epreuve 12: 90 CM **PON** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART: 274.5.3 (J03 à J08)

Epreuve 13: 90 CM **CHEV** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART : 274.5.3 (J03 à J06)

Epreuve 14: **GRAND PRIX WALLONIE EQUESTRE EVENT (14h00)**

125 CM Barème A Mixte + BAC ART 238.2.2 (J03 à J16)

Epreuve 15: 100 CM **CHEV** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART: 274.5.3 (J03 à J08)(J15ok)

Epreuve 16: 100 CM **PON** Barème A 2 phases, 2ème au chrono ART: 274.5.3 (J03 à J13)

Epreuve 17: 110 CM Barème A Mixte + 2ème au chrono ART : 238.2.2 (J03 à J15)

Inscriptions par Equibel UNIQUEMENT

Pour que les épreuves Poneys aient lieu, il doit y avoir minimum 3 concurrents dans l'épreuve.

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.

(*) Inscription sur place autorisées pour les détenteurs de Wild Card (vainqueurs de challenges 2016)

à concurrence d'un seul parcours par Wild Card présentée.

Code de Conduite FEI - pour le bien être des chevaux

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international, national, communautaire et régional qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usages des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le GHS s'est inspiré du Code de Conduite de la FEI et recommande à ses membres et aux pratiquants (cercles et cavaliers) de mettre en oeuvre au quotidien les principes énoncés ci-après:

1. Dans tous les sports équestres, le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Toutes les formes de soins et de traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans le domaine de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques en médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doivent tenir compte du cheval en tant qu'être vivant; ils ne doivent comprendre aucune technique considérée par la FEI comme abusive.
9. Le GHS instaurera les contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous sa juridiction respectant le bien-être du cheval.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours GHS, mais également durant les entraînements